



## **CHAMBERY : AFFIRMER LES PRINCIPES EN PRIVILÉGIANT LE DIALOGUE**

Pour promouvoir une solution concertée au problème créé par la signature du « protocole de concertation entre le Conseil Général de Savoie, la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Savoie, et les services de police et de gendarmerie », l'UNASEA est intervenue à CHAMBERY, à la demande du Conseil d'Administration de l'association, les 29 et 30 janvier pour rencontrer les professionnels du service de prévention spécialisée puis, au Conseil Général, les signataires du protocole en présence de M. Jean BOLLON, Vice-Président du Conseil général et de M. Thierry LATASTE, Préfet de Savoie.

Claude THIBAULT, Secrétaire Général et membre du Comité Technique de la Prévention Spécialisée auprès du Ministère des Affaires Sociales, et Jean-Jacques ANDRIEUX, directeur général de l'UNASEA, ont en premier lieu échangé avec les professionnels du service de prévention spécialisée qui ont pu expliquer comment, pendant plus d'un an (2002-sept 2003), l'ancienne direction de l'association a négocié les termes du protocole sans aucune concertation interne, pour aboutir à un texte inacceptable parce qu'il induit une image dégradée des éducateurs, une disparition de l'indispensable confiance sur laquelle repose la relation humaine en prévention spécialisée et la mise en danger des professionnels auxquels serait imposé de devenir des « indicateurs de police ».

En revanche, les professionnels ont exprimé leur conviction que le partenariat, en matière de prévention spécialisée, est un élément nécessaire, qui a été mis en œuvre par le service à travers les « chartes d'objectifs » locales. Ils ont confirmé leur volonté d'inscrire leur action dans un cadre réfléchi, expliqué et évalué.

Le Vice-Président du Conseil général a exprimé la confiance qu'il portait à l'association et la volonté des élus d'inscrire la relation Conseil Général/association dans un cadre réfléchi, cohérent avec la politique jeunesse globale mise en œuvre par l'assemblée départementale. Il a souhaité que soient mises en place de vraies procédures de définition d'objectifs, d'analyse et d'expertise de la vie des territoires, d'évaluation des moyens mis en place, en précisant qu'en aucun cas il ne s'agit de transformer les éducateurs en auxiliaires de police.

Rendez-vous a été pris pour mettre en place, dès les prochaines semaines, une convention définissant les relations entre Conseil général et association pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée, le cadre des concertations nécessaires pour prévenir les situations mettant en danger les mineurs ou leur environnement et les procédures d'évaluation de cette action qui s'inscrit dans l'aide sociale à l'enfance.

L'association, après concertation avec les professionnels du service, examinera en outre avec le Conseil Général les aménagements et précisions qui pourront être apportés au protocole afin de lever toute ambiguïté quant à ses objectifs.

L'« affaire » de Chambéry apparaît comme étant plus la conséquence d'une absence de gestion de la relation indispensable entre la direction d'une association et les professionnels de cette dernière, qu'une mise en cause de la mission de prévention spécialisée par une collectivité territoriale.

La volonté commune du Président de l'association, de la nouvelle direction générale, de la direction du service, des professionnels et des élus départementaux de mettre en place des outils de communication et d'évaluation, dans le respect des préoccupations de chaque partie, doit permettre désormais de privilégier le dialogue et de restaurer un climat de confiance. Tout cela est indispensable, dans l'intérêt des adolescents de la Savoie.

UNASEA – 9 février 2004